

tenue sous la présidence de Monsieur SOUTEYRAND, assisté(e)
de Madame BAYADA et Madame LESIMPLE, Conseillères
En présence de Monsieur CHEVILLARD, Rapporteur public
Madame FARELL, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2502637	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE
Titre de l'affaire	ANNULATION DE LA DECISION IMPLICITE DE REJET DE LA COMMUNE DE MAS-DE-LONDRES OPPOSEE A LA DEMANDE INDEMNITAIRE PREALABLE DE LA REQUERANTE TENDANT A LA REPARATION DES PREJUDICES QU'ELLE A SUBIS EN RAISON DES DESORDRES LIES A LA CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS, L'UN A USAGE LOCATIF, L'AUTRE D'ATELIER MUNICIPAL SUR LA PARCELLE MITOYENNE A SA MAISON D'HABITATION SITUEE AU 29 RUE DES BARALLES	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame D	SELARL AUREA AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MAS DE LONDRES	SELARL VALETTE-BERTHELSEN
02)	DOSSIER N° 2502463	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté du 30 janvier 2025 notifié le 4 février 2025 à M. J portant résiliation d'une convention d'occupation du domaine public et obligation de restitution des lieux -/ Enjoindre à cet effet à la commune de Montarnaud de procéder sous astreinte à la suspension des travaux de démolition, au retrait des barrières interdisant l'accès à l'établissement Tropikal Pizza et au rétablissement de la fourniture en électricité -	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur J	SELARL AUREA AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MONTARNAUD	SCP CGCB & ASSOCIES (Cour)

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2404649	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE
Titre de l'affaire	Annulation de la décision implicite de rejet portant sur le déplacement de colonnes de tri sur la commune de Puéchabon (recours gracieux fait le 24/04/2024)	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame G	CABINET D'AVOCATS KATIA FISCHER
	Monsieur G	CABINET D'AVOCATS KATIA FISCHER
Défendeur	COMMUNE DE PUECHABON	TERRITOIRES AVOCATS (Cour)
	SYNDICAT CENTRE HERAULT	Maître LERAT Claire (Cour)
04)	DOSSIER N° 2401628	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE
Titre de l'affaire	Liquidation d'astreinte fixée par le jugement 2205382 rendu par le TA 34 le 29/06/23 d'un montant de 10 700€ et autorisant la Cne de Cerbère à procéder à son recouvrement à l'encontre de Mme G.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE DE CERBERE	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
Défendeur	Madame G	Maître ROBAGLIA Françoise (Cour)
05)	DOSSIER N° 2401629	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE
Titre de l'affaire	Liquidation d'astreinte fixée par le jugement 2205375 rendu par le TA 34 le 29/06/23 d'un montant de 5 000€ et autorisant la Cne de Cerbère à procéder à son recouvrement à l'encontre de M.L.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE DE CERBERE	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
Défendeur	Monsieur L	Maître ROBAGLIA Françoise (Cour)

09 heures 00

06)	DOSSIER N° 2401630	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE
Titre de l'affaire	Liquidation d'astreinte fixée par le jugement 2205373 rendu par le TA 34 le 29/06/23 d'un montant de 4 900€ et autorisant la Cne de Cerbère à procéder à son recouvrement à l'encontre de Mme et M. D.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE DE CERBERE	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
Défendeur	Madame D	Madame D
07)	DOSSIER N° 2507020	RAPPORTEUR: Monsieur Eric SOUTEYRAND
Titre de l'affaire	LIQUIDATION D'ASTREINTE, Demande de liquidation d'astreinte suite à une occupation sans droit ni titre sur le domaine public fluvial pour le bateau "SUPI II" immatriculé NI 414001,	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	
Défendeur	M.D	M.D
08)	DOSSIER N° 2404411	RAPPORTEURE: Madame Audrey LESIMPLE
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 05/03/24 de l'ASP portant rejet de la demande d'aide à l'acquisition d'un véhicule à M. B.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B	Monsieur B
Défendeur	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT	directeur

Arrêté le 24/02/2026
Le vice-président du tribunal